

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ET LE RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU DU GRAND LYON
Production et distribution d'eau potable

1. Production et distribution d'eau potable

La **CCSPL** prend connaissance du contrat de DSP pour le service public de l'eau potable signé avec la société « Eau du Grand Lyon ».

En ce qui concerne le compte-rendu financier du délégataire, celui-ci porte sur une durée de onze mois. La commission s'étonne de l'importance du résultat net positif après impôts. Elle prend note que ce résultat provient principalement du décalage de la construction du siège social du délégataire, suite au recours contre le permis de construire, et du nombre d'embauches inférieur au prévisionnel. La commission sera vigilante sur l'atteinte des objectifs de performance contractuels et sur les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La commission prend de nouveau acte de l'appréciation de l'Agence Régionale de la Santé indiquant que l'eau distribuée sur la Métropole de Lyon présente une bonne qualité bactériologique et respecte les limites physico-chimiques réglementaires. Elle entend également le bon résultat de l'autocontrôle réalisé par l'exploitant.

Pour l'année 2015, la commission prend note des engagements pris dans le nouveau contrat depuis le 3 février 2015 sur le suivi et la veille relatives aux substances émergentes. Elle reste vigilante sur ce sujet, considérant que ces substances, actuellement identifiées en quantité infime pourraient présenter des risques pour la santé.

Concernant le suivi d'activité, la commission souscrit au programme d'actions de la Métropole pour diminuer les volumes importants de pertes d'eau dont le déploiement de télé-relèves et l'optimisation du nombre de bouches de lavage.

La commission rappelle l'attention qu'elle porte au **rendement du réseau** qui atteint seulement 78% en 2015. Elle restera attentive à la mise en œuvre des moyens, notamment humains, pour atteindre l'objectif de 85% de la loi Grenelle, considéré comme ambitieux pour l'année 2016.

En ce qui concerne la tarification, la commission note la stabilité du prix de l'eau depuis 2015.

Pour ce qui est de la gestion patrimoniale, la commission entend la répartition des dépenses entre les délégataires et la Métropole pour les travaux (à hauteur respectivement

de 21,389 M€ et de 18,254M€ pour 2015). Elle prend note du taux de renouvellement global des réseaux qui est de 0,49% - indicateur sur les 5 dernières années) et restera vigilante à l'atteinte de l'objectif de 0,75% en 2020.

En ce qui concerne les relations avec les usagers, la commission prend connaissance de la première enquête de satisfaction à hauteur de 87% réalisée par le délégataire et note l'évolution de l'utilisation des moyens de communication mis au service des usagers.

Enfin pour les années à venir, la commission demande aux services des précisions sur les éléments suivants :

- nature et qualité des tests relatifs aux substances émergentes, indication des normes et des seuils servant de base aux chiffres avancés,
- pour les indicateurs de performance, connaître les chiffres des années antérieures.

2. Assainissement

Pour l'année 2015, la commission prend connaissance du vote du Schéma Général de l'Assainissement 2015 - 2027. Elle partage avec la Métropole les objectifs suivants :

- agir à la source pour réduire les intrants dans les systèmes d'assainissement, notamment par le concept de « ville perméable », incluant par exemple l'augmentation des espaces végétalisés,
- se mettre en conformité avec les directives européennes, notamment la réduction des volumes maximum d'eau rejetés sans traitement par temps de pluie,
- le renouvellement des réseaux et des stations en fin de vie, intégrant la valorisation énergétique sur les usines, telle que la production de biométhane sur l'usine de la Feysine.

A cet effet, la commission souscrit à la politique de gestion patrimoniale (PPI 2015-2020) qui rend prioritaires ces investissements (52 M € prévus en travaux de réhabilitation et renouvellement des réseaux et des usines, sur le mandat).

La commission souligne une nouvelle fois **les très bons résultats du système d'assainissement de la Métropole de Lyon (stations et réseaux)**, qui atteint des taux de conformité en équipements proches de 100% et obtient ainsi le montant maximum de la prime pour épuration. Elle se félicite de l'achèvement du programme de mise en conformité des usines de traitement des eaux usées qui a permis de diminuer substantiellement les charges rejetées dans les milieux aquatiques.

La commission prend acte des actions de surveillance des micropolluants et de réduction à la source menées par la Métropole, conformément au plan national micropolluants 2016-2020. Les principaux flux rejetés aux milieux aquatiques sont des métaux, dont l'utilisation est généralisée dans le secteur industriel et de la construction.

En termes de travaux, la commission relève une baisse des travaux sur les stations d'épuration liée à l'achèvement de la mise en conformité des stations à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, ainsi que sur les réseaux, qui s'explique également par la fin de l'ancienne PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) et la mise en place de la nouvelle programmation.

En ce qui concerne les résultats financiers, la commission relève une stabilité des dépenses et des recettes. Elle se réjouit que la redevance demeure, après une très faible augmentation en 2015, l'une des moins élevée du territoire national.